Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 033-213303746-20251202-202560ACHATZB73-DE

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-60

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **8**
votants : **8**

OBJET :
ACHAT PARCELLE BOISEE ZB73

Date de convocation du Conseil : **21 novembre 2025**
Affichée le : **21 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le : **02 décembre 2025**
Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DE BLAYE** dûment convoqué, s'est réuni à la mairie,

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE.**

Présents : **Mmes BARRERO Annette, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie.**
Mrs BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel.

Excusés : **Mr ATTAL Frédéric, Mr REREAU Damien, Mme BERNARD Magali**

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition d'achat d'une parcelle boisé situé au Bois du Mayne. Cette parcelle cadastrée ZB 73 d'une surface de 11 930 m² et est entourée par des parcelles boisées appartenant à la collectivité.
M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de déterminer le prix auquel effectuer la proposition d'achat, il s'est basé sur les montants des parcelles boisées des Biens sans maîtres que l'on souhaite rétrocéder, soit 0,20 €/m², cela signifie qu'il souhaite proposer d'acheter ce terrain pour un montant de 2 386,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de la majorité de ses membres présents ou représentés, accepte de faire une proposition aux propriétaires du terrain pour un montant de 2 386,00 € et autorise M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **02 décembre 2025**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Lionel HALLER

Le Maire
Arnaud OVIDE

MAIRIE DE ST-AUBIN-DE-BLAYE
33820